

III

(Informations)

COMMISSION

MEDIA — Formation (2001-2005)**Mise en œuvre du programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA — Formation 2001-2005)****Avis d'appel à propositions 83/03**

(2003/C 294/10)

1. Introduction

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision n° 163/2001/CE du Parlement européen et du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (MEDIA — Formation 2001-2005), publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* L 26 du 27 janvier 2001.

Parmi les actions à mettre en œuvre en application de ladite décision figure l'amélioration de la formation professionnelle des professionnels de l'audiovisuel afin de leur donner les connaissances et les compétences nécessaires dans le but de créer des produits compétitifs sur le marché européen et les autres marchés, notamment dans les domaines suivants:

- l'application des nouvelles technologies, et en particulier les technologies numériques, pour la production et la distribution de programmes audiovisuels;
- la gestion économique, financière et commerciale, y compris le cadre juridique;
- les techniques d'écriture de scénarios.

2. Objet

Le présent avis s'adresse aux opérateurs (écoles de cinéma, institutions de formation, entreprises, etc.) dont les activités contribuent aux actions précitées. Il indique comment se procurer les documents nécessaires pour soumettre une proposition en vue de l'obtention d'une contribution financière communautaire pour des actions de formation dans les domaines concernés. Le service de la Commission chargé de la gestion du présent appel à propositions est l'unité C3 de la Direction générale «Éducation et culture».

Les opérateurs qui souhaitent répondre à cet appel à propositions et recevoir le document intitulé «Lignes directrices pour soumettre une proposition en vue d'obtenir une subvention communautaire dans le domaine de la formation», doivent adresser leur demande par courrier ou par télécopieur à l'adresse suivante:

Commission européenne
M. Jacques Delmoly
Chef de l'unité DG EAC/C3
Bureau B100 — 4/20
B-1049 Bruxelles
Télécopieur (32-2) 299 92 14
E-mail: judith.johannes@cec.eu.int
http://europa.eu.int/comm/avpolicy/media/index_fr.html

La date limite pour le dépôt des propositions à l'adresse susmentionnée est le 15 mars 2004.